

ARRÊTÉ N° 2023/009 Portant composition de la Commission Consultative Paritaire (CCP)

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2020/036 du 10 novembre 2020 portant désignation des représentants des collectivités et des établissements publics à la CCP,
Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 établissant, après tirage au sort, la liste des personnels à la Commission Consultative Paritaire,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La composition de la Commission Consultative Paritaire s'établit comme suit :

Représentants des collectivités et des établissements publics :

Membres Titulaires :

- Monsieur Edouard RENAUD, Maire de Moncontour, Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, Président de la CAP,
- Monsieur Dominique CHAINE, Maire de Thuré,
- Madame Josette COLAS, Maire de Saint-Gaudent,
- Monsieur Patrice FRANCOIS, Maire de Mazeuil,
- Madame Nelly GARDA-FLIP, Adjointe au Maire de Chauvigny,
- Madame Evelyne GOURDEAU, Adjointe au Maire des Trois-Moutiers,
- Madame Annick GRATEAU, Adjointe au Maire de Pleumartin,
- Madame Gisèle JEAN, Maire de Queaux.

Membres Suppléants :

- Madame Annette SAVIN, Maire de Cissé,
- Monsieur Eric BAILLY, Maire de Pleumartin,
- Madame Nathalie DESJARDINS, Adjointe au Maire de
- Madame Bénédicte FILLATRE, Adjointe au Maire de Civray,
- Monsieur Yannick FUZEAU, Adjoint au Maire de Mazeuil,
- Madame Odile LANDREAU, Maire de Cenon-sur-Vienne,
- Monsieur Jean-Luc MADEJ, Maire de Lussac-les-Châteaux,
- Monsieur Rémy MARCHADIER, Maire des Roches-Prémarie-Andillé.

AR Prefecture

086-288600232-20230131-ARRETE2023009-AR
Reçu le 31/01/2023
Publié le 31/01/2023

Représentants du personnel :

Membres Titulaires :

- Madame Aurore FORESTAS, CIAS du Civraisien-en-Poitou,
- Madame Jennifer UCKIAH, Commune de Senillé-Saint-Sauveur,
- Madame Virginie HUBE, Commune de Saint-Maurice-la-Clouère,
- Madame Marie-Françoise PROST, Commune de Migné-Auxances,
- Madame Céline STEPHANT, Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne,
- Madame Anne-Laure BAILLARD, Commune de Saint-Léomer,
- Madame Delphine FARCY, Communauté de Communes du Pays Loudunais,
- Madame Anita TERNARD, Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne.

Membres Suppléants :

- Madame Céline AUDOUARD, Communauté de Communes du Pays Loudunais,
- Madame Françoise DERISSON, SIVU de la Vallée de la Dive,
- Madame Anaïs FONSSIN, Commune de Saint-Benoît,
- Monsieur Kevin LEGRAND, Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne,
- Madame Emmanuelle COMTE, Commune de Leugny,
- Madame Sabine GODET, Eaux-de-Vienne-SIVEER,
- Madame Sabine PETE, Commune de La Chapelle-Bâton,
- Madame Bénédicte MATTERN, Commune de Saint-Pierre-d'Exideuil.

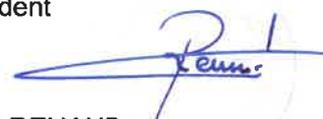
ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Vienne,
- affichée,
- notifiée à chaque membre titulaire et suppléant de la Commission Consultative Paritaire.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou,
Le 24 janvier 2023,

Le Président



Edouard RENAUD

L'AUTORITE TERRITORIALE :

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- * Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifié le : _____
Signatures

AR Prefecture

086-288600232-20230131-ARRETE2023009-AR
Reçu le 31/01/2023
Publié le 31/01/2023